

**DEPARTEMENT DU FINISTERE
MAIRIE DE LA FORET-FOUESNANT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-huit février deux-mille-vingt et un à dix-huit heures, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de la Forêt-Fouesnant dûment convoqué le douze février deux-mille-vingt et un.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : : GOYAT Daniel, COSQUÉRIC Marie-Françoise, LE NAY Robert, PERCHOC Laurence, RIOU Gilbert, HAMON Dominique, GIRAULT Alain, LE GUERN Hélène, BOUCHET Claude, STEPHAN Francine, JÉZÉQUEL Alain, PAPE Yvon, LE FLOCH Marie-Agnès, LE FORT François, , DUPLAT Vincent, LE MOINE Audrey, HILY-RIOU Françoise, LAVENANT Philippe, AUBERT Delphine, HÉLAOUËT Marie, LE RAY Christophe, FOUQUET Gilles.

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : BODIVIT Mylène à HAMON Dominique

Mme Francine STEPHAN a été élue secrétaire de séance.

2021-01 - VIE CULTURELLE - Subventions 2021 aux associations et autres organisations

Rapporteurs : Mme Marie-Françoise COSQUÉRIC et Mme Dominique HAMON

La commune de La Forêt-Fouesnant a la volonté d'accompagner les associations et organismes poursuivant des activités d'intérêt général, en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions (sur le plan financier, logistique et technique).

Afin d'obtenir des subventions, les demandes adressées à Monsieur le Maire doivent satisfaire à certaines conditions et être motivées. A l'appui de leur demande, les associations fournissent un dossier qui comporte un descriptif de leur association, les comptes d'exploitation du dernier exercice (ou des 2 derniers pour une première demande), le budget prévisionnel de l'année, le détail des avoirs bancaires et un Relevé d'Identité Bancaire récent. Au vu des dossiers fournis, il est proposé d'attribuer des subventions aux associations et aux organismes poursuivant des activités d'intérêt général.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subventions des associations adressées en Mairie pour l'année 2021,

Vu l'avis de la commission « Activités culturelles, Animations, Activités sportives, Vie associative et Nautile » du 10 février 2021,

Vu l'avis de la Commission « Enfance, jeunesse, Education, Seniors, Services aux personnes âgées et Solidarité » du 10 février 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- VOTE comme suit les subventions 2021 par rubrique :

LISTE DES ASSOCIATIONS	Proposition des Commissions
ASSOCIATIONS FORESTOISES	
Associations « Diverses »	
COS (<i>personnel communal</i>)	5 000 €
A.P.E - Ecole L'encre Marine	150 €
A.P.E.L. – Ecole Notre Dame Izel Vor	3 000 €
Associations « Animation »	
Les Canailous	250 €
Cercle Celtique Forestois :	
Fonctionnement	2 000 €
Repasseuses	1 000 €
Forêt en Scène (Festival de théâtre amateur)	1 000 €
Forme et Loisirs	2 000 €
Gouel Gwez Kignez	1 000 €
Peindre et Dessiner	200 €
Festival les Fous Rires	1 000 €
Les Muzicos de la Forêt	200 €
Associations « Sportives »	
CAF (Football)	2 000 €
CAF (Handball)	1 000 €
GYMENERGY	100 €
CENTRE NAUTIQUE	200 €
<u>Total associations locales</u>	<u>20 100 €</u>
ASSOCIATIONS REGIONALES	
Associations « Animation »	
Chorale du pays fouesnantais – L'Echo des vagues	100 €
Associations « Ancien Combattants »	
Fortissimo	100 €
ARAC	100 €
ANACR	100 €
Associations « Sportives »	
Club Gymnique Fouesnantais	120 €
Pays Fouesnantais Athlétisme	600 €
Rugby Club Concarnois	90 €
Tamm Kreiz	300 €
Handisport de Cornouaille	120 €
Associations « Secours »	
S.N.S.M. Fouesnant	500 €
Association de prévention routière	100 €
SPA	100 €
<u>Total associations régionales</u>	<u>2 330 €</u>
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
Radio Kerne	100 €
Solidarité Paysans du Finistère	100 €

Envoyé en préfecture le 22/02/2021

Reçu en préfecture le 22/02/2021

Affiché le **22 FEV. 2021**

ID : 029-212900575-20210218-DCM2021_02_1-DE

<i>Total associations extérieures</i>	<u>200 €</u>
TOTAL GENERAL ASSOCIATIONS	<u>22 630 €</u>
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	
<i>Bâtiment CFA Finistère</i>	60 €
<i>Bâtiment CFA Morbihan</i>	90 €
<i>Maison familiale Elliant</i>	30 €
<i>Maison familiale Pleyben</i>	30 €
AUTRES ORGANISMES	
<i>Mutualité Soins & Services à Domicile</i>	5 500 €
<i>Enfance et Partage</i>	150 €
<i>T'es Cap</i>	80 €
TOTAL Ets scolaires et autres organismes	<u>5 940 €</u>
TOTAL GENERAL	<u>28 570 €</u>

Le Maire

M. Daniel GOYAT